



HAL
open science

Développement durable urbain et démocratie locale : des espaces de transactions tacites et multipolaires

Philippe Hamman

► **To cite this version:**

Philippe Hamman. Développement durable urbain et démocratie locale : des espaces de transactions tacites et multipolaires. *Revue des Sciences sociales*, 2012, 47, pp.86-96. hal-04620754

HAL Id: hal-04620754

<https://hal.science/hal-04620754>

Submitted on 21 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Développement durable urbain et démocratie locale : des espaces de transactions tacites et multipolaires

Philippe Hamman

Citer ce document / Cite this document :

Hamman Philippe. Développement durable urbain et démocratie locale : des espaces de transactions tacites et multipolaires. In: Revue des sciences sociales, N°47, 2012. La ville au défi de l'environnement. pp. 86-96;

doi : <https://doi.org/10.3406/revss.2012.1440>;

https://www.persee.fr/doc/revss_1623-6572_2012_num_47_1_1440;

Fichier pdf généré le 30/04/2024

Abstract

Sustainable urban development and local democracy – tacit, multipolar areas of transactions.

This contribution examines the repertoire of sustainable urban development from the point of view of local democracy, which is often put forward as the cement between the environmental, economic, social and cultural domains of “sustainable” public action, in particular through inviting citizen participation. Based on the expectations, but also the “expectations of expectations” of all parties, without a sole hierarchical principle, these issues are upheld through tacit transactions between elected representatives and the technical and administrative services of local authorities, with the citizen in the background. The transactions are overlapped with multipolar transactions with the “civil society” and inhabitants, within the frame of participatory instruments set up as centres of intermediation. Due to this transactional approach, some distance can therefore be taken in relation to the usual discourse on the “sustainable town”.

Résumé

Cette contribution questionne le répertoire du développement durable urbain sous l'angle de la démocratie locale, souvent avancée comme ciment entre les domaines environnemental, économique, social et culturel de l'action publique «durable», en particulier à travers les invites à la participation citoyenne. Autour d'attentes mais aussi d'«attentes d'attentes» des uns et des autres, sans principe hiérarchique unique, le portage de ces enjeux passe par des transactions tacites, entre élus et services techniques et administratifs des collectivités, avec le citoyen à l'arrière-plan. Celles-ci se doublent de transactions multipolaires avec la «société civile» et les habitants, dans le cadre des dispositifs participatifs mis en place comme espaces d'intermédiations. Cette approche transactionnelle permet ainsi de prendre du recul par rapport aux discours courants de la «ville durable» .

Zusammenfassung

Nachhaltige Stadtentwicklung und lokale Demokratie : Räume stillschweigender, multipolarer Transaktionen.

Dieser Beitrag stellt die Frage nach dem Repertoire der nachhaltigen Stadtentwicklung aus dem Blickwinkel der lokalen Demokratie, die in der öffentlichen „Nachhaltigkeits“-Diskussion, insbesondere über die Einladung zur Bürgerbeteiligung oft als Verbindungselement zwischen den Bereichen Umwelt, Wirtschaft, sozialer Integration und Kultur dargestellt wird. Hinsichtlich der Erwartungen, aber auch der „Erwartungen der Erwartungen“ verschiedener Personen, ohne eindeutiges Hierarchieprinzip, geht es bei der Durchsetzung der Projekte um stillschweigende Transaktionen zwischen gewählten Vertretern und Fach- und Verwaltungsstellen der Gemeinden, mit dem Bürger im Hintergrund. Diese finden ihr Pendant in multipolaren Transaktionen zu den „demokratischen Institutionen“ und den Bürgern, die im Rahmen der Mitsprachemöglichkeiten als Räume der Vermittlung eingerichtet werden. Diese transaktionsanalytische Methode ermöglicht so den notwendigen Abstand gegenüber dem gängigen Diskurs der „nachhaltigen Stadt“.

PHILIPPE HAMMAN

Professeur de sociologie
Université de Strasbourg
Centre de recherche et d'étude en sciences
sociales (CRESSEA 1334)
<phamman@unistra.fr>

Développement durable urbain et démocratie locale

Des espaces de transactions tacites et multipolaires

Dans ses références, le développement durable (DD) urbain met en jeu des principes: la conciliation transversale entre l'environnemental, l'économique, le social et le culturel, et l'attention aux impacts des décisions du présent pour les générations futures (Zaccai 2002, Hamman & Blanc 2009). Dans ses cheminements de concrétisation, il mobilise des politiques publiques, qui se définissent comme une activité d'arbitrage de la diversité des intérêts particuliers pour dégager une formulation du « bien commun ». Les projets urbains, entendus comme une co-production de la ville, n'apparaissent pas « en surplomb » dans un tel processus. Ils correspondent à une construction sociale définie en fonction des rapports de force (où chaque groupe défend ses intérêts en fonction de postures et de valeurs propres), c'est-à-dire passant par des transactions liant échanges, négociation et imposition dans un cadre territorial (Hamman 2009, Hamman & Causer

2011). Ceci a été souligné singulièrement pour les questions d'environnement, où l'intervention publique apparaît indispensable pour parvenir à un compromis entre les positions des acteurs économiques (industriels, commerçants...), des techniciens et des experts, et des militants écologistes ou des associatifs (riverains, usagers...), que ce soit en milieu rural (Mormont 1994, Mounet 2007) ou, plus encore, urbain (Hajek 2008, Hamman 2008).

Corrélativement, apparaît l'importance du niveau local dans l'apprentissage de la démocratie, cette dernière valant justement ciment entre les dimensions du DD, en particulier à travers les invites à la participation citoyenne (Blanc 2005). Le jeu de l'identité et de l'altérité, largement analysé par Georg Simmel (1981, p. 160), est constitutif de la citoyenneté: débattre avec l'autre et entrer dans des transactions, c'est-à-dire reconnaître des éléments de communauté (une seule et même

planète, des dérégulations climatiques aux effets très vastes...) autant que des différences réelles (par exemple, dans la définition du DD comme mode de développement ou de décroissance: Wintz 2008), est indispensable pour définir ce bien commun que veut incarner le DD. Mais la démocratie représentative et la démocratie participative tendent à s'exclure mutuellement, alors même que les fondements du DD supposent de les combiner.

À un premier niveau, le portage de ces enjeux passe par des transactions tacites, entre élus et services techniques et administratifs des collectivités, avec le citoyen à l'arrière-plan; c'est autour d'un « consensus supposé » que se jouent en permanence les nécessaires choix de priorités de l'action publique locale et leur endossement par les décideurs. En même temps, cette première scène d'interactions se double de transactions multipolaires avec la « société civile » et les habitants, dans le cadre des dispositifs de concertation et de participation mis en place comme espaces d'intermédiations.

Autour d'un « consensus supposé » : le portage du DD urbain

Des « attentes d'attentes » sans principe hiérarchique unique

Si la démocratie locale se prétend synonyme de gouverne en transparence, l'ambiguïté est parfois requise pour que s'établissent des compromis de coexistence. Dans les projets de DD urbain, le consensus recherché peut avoir un statut complexe, c'est-à-dire ne pas être forcément « réel » mais « supposé », en référence à Niklas Luhmann (1985). Pour ce dernier, la vie sociale est une structure complexe d'attentes: les attentes de chacun vis-à-vis des autres, mais aussi la capacité à deviner les attentes de l'autre, ce qui peut être désigné comme des « attentes d'attentes », c'est-à-dire répondre à ce qui serait une attente latente. En DD, ceci s'incarne dans la mise en correspondance entre un consensus sur

des principes globaux et la réalisation d'actions concrètes, localement, avec un travail de mobilisation des acteurs. Le répertoire du DD a aujourd'hui des capacités de mobilisation avérées et, à ce titre, attractives pour les élus :

« [Les élus] ont des conseils de DD locaux, communaux, ils inondent leurs canards locaux. Le DD, ils adorent tous ça ! Ils mettent des tartines de vert, la moindre plantation d'arbre est inaugurée, le petit bout de piste cyclable. C'est un thème hyper communicant ! » (urbaniste, Communauté urbaine de Bordeaux, 06/03/2007)¹.

En même temps, cet investissement peut aussi être lu dans l'objectif de favoriser l'acceptation technique et sociale du DD, c'est-à-dire un enjeu de communication locale pour « faire passer le message ». Le processus de légitimation de l'action publique « durable » s'établit en effet dans un rapport dialectique qui permet la construction même du problème et non simplement sa justification *a posteriori*.

Selon N. Luhmann, le consensus est supposé, le dissensus est donc toujours latent – non seulement dans les failles du consensus, mais aussi dans les situations où celui-ci n'est pas explicitement sollicité (les « attentes d'attentes »). Cette approche permet de saisir que les transactions sociales en DD urbain sont contraintes par des processus de prise de conscience progressive et des formalisations toujours relatives qui amènent à définir des espaces d'accord et des lieux d'identification. Les politiques de DD urbain sont limitées par le niveau d'adhésion des habitants, qui n'intègrent pas nécessairement les motifs de certaines opérations, soit pour s'impliquer eux-mêmes, soit par rapport à l'image qu'ils ont de l'action publique. Le cas des tontes de pelouse est caractéristique: la perception du « bon » entretien des espaces publics ne va pas forcément de pair avec la vision « durable », et il en est de même des espaces de biodiversité que d'aucuns verront comme des friches urbaines. Si bien qu'à Nantes la municipalité recourt à une association d'environnement pour communiquer sur les interventions « zéro phytos », qui laissent en place de l'herbe jusque-là éliminée avec des produits chimiques :

« Les plans de désherbage, concrètement, ça veut dire qu'on ne désherbe plus. [...] Donc le citoyen, quand il se promène, il ne comprend pas. Il va avoir tendance à mettre en cause la gestion municipale: "Cette ville est mal gérée, le bas des immeubles n'est plus désherbé, il y a un souci". Alors que si on lui explique que l'herbe, c'est de l'environnement, il va comprendre et il va l'approuver. Donc on essaie [...] de faire de la communication » (militant associatif, Nantes, 19/06/2007).

Là où on pourrait penser que les transactions qui rejoignent des logiques de consensus supposé favorisent le *statu quo*, il peut en aller différemment, lorsque la référence à un principe de légitimation unique se dissout. Dans l'exemple précédent, les décideurs mettent en balance l'entretien des espaces verts au sens de la propreté (référentiel « classique »), de la biodiversité et même de la santé, en réduisant l'emploi de désherbants (référentiel « novateur »). Ceci montre que « les systèmes de référence – et donc les attentes et les attentes d'attentes – se diversifient tout en étant de plus en plus amenés à se confronter » (Voyé 1992, p. 213).

L'exemple du projet « zéro phytos » dans l'entretien des cimetières à Nantes est révélateur d'une logique expérimentale, passant par des projets menés à petite échelle, « corrigés » au besoin. Car les perceptions d'attentes peuvent se révéler fragiles ou entrer en contradiction entre plusieurs modes de références: le principe du respect dû aux défunts en leur sépulture ne s'accorde pas facilement des « herbes folles », fussent-elles « écologiquement correctes ». L'adresse « citoyenne » apparaît ici décalée par rapport aux motifs intimes et familiaux pour lesquels les habitants se rendent dans les cimetières, faisant que le principe de légitimation invoqué n'est pas opérant. Dès lors, les transactions entre la version qualifiée par les services municipaux de « gestion différenciée » des espaces verts et celle dite « gestion optimisée » correspondent en fait à un retour en arrière: réutiliser des produits phytosanitaires, mais en mesurant cette utilisation aussi finement que possible. Au-delà des possibilités

techniques, le DD nécessite une reconnaissance sociale, entre ce qu'on peut faire, comment on le fait et comment cela est perçu localement par les habitants, les usagers, etc. Ceci suppose de savoir traiter de façon spécifique les espaces d'application de la politique locale en DD.

Deux conclusions s'imposent. D'une part, les problématiques du DD urbain correspondent à un jeu d'attentes de comportements, en même temps que de tentatives d'anticipation de ce que l'autre (le citoyen, l'habitant, le riverain, etc.) attend de soi et/ou de l'institution. On voit ainsi dans la capacité d'anticipation des attentes un élément à la fois « de sécurité et d'adaptabilité » (Voyé 1992, p. 199), en convenant au « tact social » dont parle N. Luhmann (1985, p. 27). Le cas des cimetières nantais en offre une illustration... manquée.

D'autre part, un deuxième élément tient à la portée de la règle, compte tenu de l'éclatement des principes de légitimité : il n'y a pas de principe unique dans nos sociétés contemporaines. Le constat est plus net encore dans le cas du DD urbain, qui correspond à une composition plurielle. La règle désigne alors la « tierce partie » qui définit l'espace de validité et la légitimité sociale des attentes et des attentes d'attentes. Par exemple, la hauteur réglementée du bâti dans un quartier historique, les normes thermiques édictées pour labelliser l'isolation d'une construction, la pollution pouvant être mesurée et imputée, etc. Toutes relatives que soient ces règles, elles interviennent comme un argument ou une contrainte pour les parties en présence. Cette connexion s'opère sans qu'il y soit fait explicitement référence, souvent comme une évidence partagée (un quartier historique se protège, l'isolation revendiquée suppose des performances accrues, toute pollution est nuisible à l'environnement et à la santé, et elle ne se produit pas spontanément, etc.). La question devient alors : pour qui y a-t-il évidence, ou non, ou dans quelle mesure ? En effet, sans principe social de hiérarchisation unique, point de règle non plus qui s'imposerait par elle-même à tous et à

chacun. Parmi d'autres, citons l'exemple des supports de publicité « gratuite ». Leur diffusion induit des déchets conséquents, qu'il faut traiter et, au mieux, recycler. Ceci a un coût, bien réel, écologique pour l'environnement et financier pour la collectivité. Pour autant, certains se sont émus que des collectivités s'engagent à réduire ces publicités (mise à disposition d'auto-collants « Stop pub ! », etc.). Ceci irait à l'encontre d'une prise en compte des enjeux sociaux du DD urbain : les personnes, généralement sans revenu ou avec des ressources très faibles, qui distribuent ces prospectus dans les boîtes aux lettres pourraient se retrouver sans ressources. Cet argument a fait reculer un certain nombre d'élus et embarrasse les milieux associatifs environnementalistes, même s'il est difficile de trancher entre une « vraie » raison ou une justification relevant de la « rationalisation » psychologique.

Des cheminements de concrétisation : légitimations concurrentes en DD urbain

Plus précisément, la relativisation de la règle apparaît d'autant plus réelle autour des enjeux de DD urbain qu'elle s'inscrit simultanément sur quatre plans. Premièrement, les acteurs et les instances en interaction dans une même dynamique transactionnelle, portant sur une même opération d'urbanisme, se situent en regard d'une pluralité de règles : par exemple, le règlement des cimetières à Nantes, par rapport aux normes de traitement des espaces verts, les deux relevant de deux services municipaux différents ; ou encore la liberté d'activité économique par rapport aux coûts de recyclage supportés par la collectivité, pour les dépliants publicitaires, etc.

Dès lors, à un deuxième niveau, la mobilisation de la règle par certains ne va pas être reconnue comme pareillement légitime du point de vue des différents acteurs partie prenante à une même transaction. Selon que l'on a ou non un proche reposant dans le cimetière susmentionné, selon que l'on connaît des personnes qui voient dans la diffusion de publicités

un « job » d'appoint bienvenu, etc., la perception sociale de la question du DD s'en trouve modifiée.

Troisièmement, la règle peut aussi valoir, pour certains, trace d'une vision établie qu'ils contestent. Dans de tels cas, les faiblesses d'un modèle explicatif participent de la portée d'un autre et réciproquement, en même temps qu'ils tendent à une exclusion mutuelle. On rejoint alors Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) qui mettent en avant le fait que le discours de justification se structure à chaque fois selon un principe de légitimité – une « cité » –, faisant que les acteurs tendent à s'enfermer chacun dans leur logique propre et sans prise en compte des autres modes d'appréhension du réel. C'est pour sortir de telles impasses que des acteurs transigent, à l'exemple de la réinjection, limitée et contrôlée, de produits chimiques pour l'entretien des cimetières à Nantes. Dans un espace d'interactions, ressort un accommodement pratique : entendre le mécontentement, davantage traiter les herbes, mais sans toutefois revenir pleinement aux modes antérieurs. S'y superpose une dimension symbolique : ne pas perdre la face, pour la municipalité, en « reculant », et invalider ainsi la politique en DD relative aux espaces verts urbains, mais donner à voir la capacité d'écoute. Un affichage posé comme innovant est lancé à cet effet : la « gestion optimisée » en lieu et place de la « gestion différenciée ». Faut-il ajouter que, suivant Bruno Latour (1995, p. 22), on verrait se dégager une « septième cité », la Cité écologique, où la qualité de grandeur renverrait à des objets dont les délimitations ne sont pas absolument fixées, c'est-à-dire devant donner lieu à des expérimentations².

Enfin, quatrièmement, la question se pose d'une dissonance possiblement ressentie entre une « règle » au sens de sa généralité et la variété des configurations locales participant des mises à l'épreuve – où se retrouve un couple de tension local/global, caractéristique du DD. Cette limite est d'ailleurs soulignée par Niklas Luhmann (1985), pour qui, par essence, la règle vise à réduire la complexité du monde social

en lissant ou « normalisant » ce qui serait de l'ordre du particulier et en compactant par là-même la palette des possibles.

Nous rejoignons ainsi le questionnement des priorités d'action en DD urbain. Des arbitrages sont opérés localement pour la mise en œuvre des projets, entre les pans écologique, économique et social et à l'intérieur de chacun d'entre eux. Le rabattage des bus sur les lignes de tram au sein de l'agglomération de Montpellier fournit une illustration, avec à l'arrière-plan le répertoire de l'intermodalité, couramment rapporté au DD (Hamman & Blanc 2009, p. 60-70). Le maillage des transports en commun (TC) n'est pas forcément un jeu à somme nulle lorsqu'on opère des modifications du schéma de déplacements; il y a des « gagnants » et des « perdants » parmi les usagers. Car, si le tram est régulier en cadence, le temps de trajet peut se raccourcir ou s'allonger par rapport aux anciennes liaisons de bus, en fonction de correspondances nécessaires pour gagner le centre-ville.

« Il y a eu un gros débat, parce qu'avec la 2^e ligne de tram, il y a eu une réorganisation des bus, qui a consisté à rabattre systématiquement sur le tram, et parfois ça a eu un effet négatif parce que des gens qui avaient une bonne desserte en bus se sont retrouvés avec des temps de trajet, des correspondances. [...] Il y a pas mal de gens qui ont râlé. Aujourd'hui, ils commencent à corriger et à remettre des dessertes de bus supprimées. Le tram ne doit pas se faire au détriment du bus, il doit se faire au détriment de la voiture » (conseiller municipal Vert, Montpellier, 01/03/2007).

Sous la contrainte du « consensus supposé », les élus ne recherchent pas ce qui peut faire polémique ou nourrir l'incompréhension. Cet autre trait des affichages en DD urbain explique des dynamiques transactionnelles. Ce qui est avancé correspond à l'image que les décideurs se font de la perception sociale des enjeux, pas seulement à ce qui serait le plus novateur : « L'aspect le plus sympathique, c'est le respect de la biodiversité sur la Loire ! Je pense que c'est la plus belle image. Après, le plus efficace, c'est l'action sur l'énergie, c'est

peut-être ça aussi qui serait à afficher » (fonctionnaire de la Communauté urbaine de Nantes, 21/06/2007).

Dès lors, la qualification des enjeux apparaît variable en fonction des configurations et des priorités d'action retenues localement. Se dégagent un certain nombre de chaînages, significatifs d'une didactique des énoncés, qui est aussi celle des attentes présumées. Dans le cas du Grand Lyon, le DD s'incarne plus particulièrement à travers une mise en relation air-mobilité-santé :

« Dans l'action publique locale, un des axes les plus importants, [c'est] air-mobilité, mobilité-santé, les trois liés. C'est l'amélioration de la qualité de l'air de l'agglomération lyonnaise, avec la réduction du trafic automobile. [...] Un exemple aujourd'hui bien connu, c'est l'action Vélo'V, l'incitation à la pratique du vélo en ville. [...] Et ensuite, la démarche pour l'intermodalité des transports collectifs. [...] C'est l'organisation des déplacements à l'échelle de l'aire métropolitaine pour répondre à des enjeux de qualité de vie » (chargé de mission au Grand Lyon, 09/07/2007).

La production de ce chaînage permet de construire un problème, d'iden-

tifier des causes et des victimes, donc de légitimer des actions publiques, et de rechercher à cet effet de nouveaux alliés (tout un chacun est concerné par sa santé). Le trinôme air-mobilité-santé forme un espace intermédiaire, qui rapporte la question circonscrite à une solution à mettre en œuvre, en fournissant « des raisons communicables et partageables » (Boudon 1995). Car de la capacité à accroître le nombre de lieux où des acteurs reprennent cet énoncé dépend en partie son succès en termes d'application effective.

Dans cette « pédagogie » du DD urbain, la logique des attentes d'attentes débouche sur une double figure intériorisée (et pourtant *a priori* contradictoire) du citoyen : ce dernier est vu parfois comme « acteur » et parfois comme « consommateur », c'est-à-dire supposant à ce deuxième titre d'être « éduqué » pour mieux satisfaire aux principes du DD. Le médium de l'enfant, qui est aussi une métaphore communicationnelle, est fréquent dans les discours et dans les initiatives de sensibilisation engagées. Pour revenir aux espaces verts à Nantes, la « gestion optimisée » est promue en ciblant certains publics, dont les plus jeunes,



Ill. 1 : Interconnexion entre la ligne 22 du bus et la ligne 2 du tram à Montpellier : exemple d'intermodalité ou priorisation du tramway ? (photo : Cécile Frank)

avec une vision normative de « bonnes pratiques » (Devisme, Dumont & Roy 2007, Navez-Bouchanine 2007) :

« C'est aussi la pédagogie dans les écoles, on a une ferme d'éveil, avec des animaux, des potagers, où participent les écoles, c'est en fait une forme d'éducation des enfants, parce que derrière on est persuadé que ces jeunes [...] sont porteurs de tous ces éléments fondamentaux pour demain. L'autre exemple, c'est quand on a mis en place la gestion optimisée, c'était beaucoup plus facile à faire passer à la génération qui rentre sur le marché de l'emploi, parce que, dans leur cursus scolaire, ils ont des notions, alors que la génération des 45-60 ans, ils étaient figés sur des pratiques » (fonctionnaire municipal, Nantes, 19/06/2007).

Portage des projets urbains durables et transactions tacites

Dans ce contexte, des pratiques s'hybrident autour de modes de co-production entre scène technique et scène politique, suivant des logiques de « transaction tacite » ou « implicite » (Blanc 2006, p. 29-30) : cette régulation conjointe de l'action publique locale doit rester cachée pour être efficiente, alors que l'avis des techniciens emporte une dimension proprement politique. En même temps, se dégage l'importance d'un portage politique au plus haut niveau des exécutifs locaux pour impulser des opérations en DD, y compris au sein de la collectivité et de ses services, en particulier afin que les personnels dédiés ne se sentent pas isolés. Ceci explique que ces derniers parlent beaucoup du rôle des élus, qui vaut légitimité de leur propre posture tant à l'interne que vis-à-vis de l'extérieur.

« Je me souviens, j'avais réalisé le projet de Lille centre en 1994-1996, c'était dans le cadre d'une concertation, je m'étais fait interpellé par une dame : "Madame, vous présentez de beaux projets qui ne se réaliseront jamais !". Et puis il y a eu un changement de municipalité, avec Martine Aubry, et les Verts ont été très présents, et ce projet s'est réalisé » (urbaniste, Lille, 08/06/2007).

Un autre trouve dans l'intensité du positionnement de la municipalité la justification de son poste d'expert en DD et une perspective de carrière :

« L'impulsion forte est le fait du premier élu de la ville, Alain Juppé, ça c'est certain. Après, il y a ses adjoints qui sont particulièrement attentifs. [...] Et puis grâce à Alain Juppé qui, quand même, s'est fait entendre sur le plan national et international sur ces questions, vous comprenez que le portage politique est assuré, c'est à peu près évident que ça va déboucher sur la création d'une direction » (fonctionnaire municipal, Bordeaux, 06/03/2007).

La participation citoyenne en DD urbain : des transactions multipolaires

Plus largement, on observe un passage de cadre d'action de la dyade (élus/techniciens) à la triade, par l'appel au citoyen actif, individuellement et de façon organisée (notamment dans des associations locales). De plus, il n'y a pas des groupes bien nets en opposition duale, mais des fractions pouvant conclure des alliances, qui demeurent toujours réversibles, y compris au sein de chaque pôle (électif, technique, militant, etc.). D'où des transactions multipolaires, qui peuvent être rapprochées de la régulation conjointe définie par Jean-Daniel Reynaud (1997). Des processus de socialisation participent de l'apprentissage d'un « vivre ensemble », couramment revendiqué au titre de la dimension (inter)culturelle du DD, entre des citoyens aux multiples postures.

La participation entre éthique et pragmatique

L'enjeu n'est alors pas une simple opposition entre différents schémas de négociation – le passage d'un mode de fonctionnement autoritaire à un type de régulation plus démocratique, au sens de Christian Thuderoz (2000, p. 106), lequel met face à face

un modèle de régulation conjointe (basé sur la recherche de compromis) et un modèle de régulation publique (favorisant plutôt l'adjudication avec l'arbitrage d'un tiers). La perspective transactionnelle renvoie davantage aux transformations des rapports d'autorité et à leurs modes de légitimation. En particulier, entre les élus et les associatifs, les relations passent par des couples de tension, dont les trois principaux sont :

1. La dialectique entre l'intérêt général et l'intérêt sectoriel. Aux dires-mêmes de plusieurs interviewés, ce serait l'illustration du fameux « effet Nimby » (*not in my back yard*) :

« Ici, à Montpellier, le tram, avec tous les travaux annexes, on doit être autour des 22-23 millions d'Euros du km, ça coûte très cher ! Ma femme me dit toujours : "Ça se passe ailleurs pareil !" Moi je m'en fous, ailleurs j'y suis pas, je m'en occupe pas ! On bataille dans l'endroit où on vit ! » (représentant du Collectif Tramway, Montpellier, 03/03/2007).

Ce registre, qui a connu un certain succès en science politique, se retrouve désormais approprié par les décideurs publics (Trom 1999). C'est pour eux l'occasion d'écarter, en faisant appel à une notion issue de l'analyse scientifique, ce qui serait l'expression d'intérêts individuels et localisés, illégitimes de ce fait en rapport à leur mission de défense de l'intérêt général.

« Vous avez le phénomène Nimby qui s'installe. C'est quelque chose d'hallucinant sur le terrain : "Non pas ici, vous passez n'importe où, mais pas chez moi". [...] Qu'est-ce que ça veut dire la "démocratie de proximité" ? Est-ce qu'elle est pertinente par rapport aux problèmes que vous traitez ? Est-ce que ce qui est bon pour le quartier est bon pour la ville ? Est-ce que ce qui est bon pour la ville est bon pour l'agglo ? C'est très très compliqué » (directeur pôle administratif, Communauté urbaine de Bordeaux, 05/03/2007).

De fait, de réelles contraintes pèsent sur les processus de participation lorsqu'on aborde des questions quotidiennes comme les déplacements urbains : comment associer la population sans tomber dans des contradictions, qui seraient de réduire l'usage de la voiture... des autres !

« Ça reste difficile de limiter la place de la voiture en ville, on a 20 % des gens qui pensent qu'on laisse trop de place à la voiture, et 50 % qui pensent l'inverse. Sauf que c'est parfois les mêmes, mais à une autre place. On a fait la semaine dernière une présentation à la population, et il y avait des gens dans la salle qui disaient: "Oui, vous ne pénalisez pas assez les voitures sur les trottoirs!" Sauf qu'en sortant, il y a eu des contraventions aux mêmes personnes, qui étaient sur les trottoirs et qui protestaient! » (conseillère municipale, Lille, 06/06/2007).

2. La dialectique entre la logique territoriale de décloisonnement (au moins affichée) et l'affirmation d'une identité et de spécificités. À ce titre, le tramway est construit comme un outil emblématique du développement social des quartiers et comme un vecteur matériel et symbolique de production de liens, par la mise en relation de différents espaces au sein d'une aire urbaine. En 2008, lorsque le tram strasbourgeois dessert les communes de couronne Ostwald et Lingolsheim, on lit dans le journal de la Communauté urbaine:

« Plus qu'un mode de déplacement doux, économique, écologique et écocivique, le tram est avant tout facteur de lien humain. Et ce ne sont pas moins de 21 000 habitants qui profitent aujourd'hui de cette nouvelle phase d'extension d'un réseau maillé qui permet de se déplacer un peu partout en ville et dans l'agglomération » (CUS Magazine, n°36, 2008).

Ce registre de l'ouverture est en permanence conjugué avec celui des identifications au quartier, des perceptions des habitants que le tram ferait évoluer dans un sens valorisant. « Sans doute le tramway contribuera-t-il chez beaucoup à améliorer ce qu'une sociologue appelle la "carte mentale", c'est-à-dire la représentation que se font les habitants de leur propre quartier », conclut le rédacteur du magazine municipal, en 2000, lors de l'extension du tram de Strasbourg vers le quartier de l'Elsau (Strasbourg Magazine, n°113, 09/2000):

« On a interrogé les habitants de HautePierre [quartier dit sensible en banlieue de Strasbourg] avant/après le

tramway. Avant, évidemment le tramway n'apparaît pas. Ce qui va structurer leur territoire, ça va être les mailles [du bâti]. Après la mise en service du tramway, la première chose que les gens dessinent, c'est le tramway. Il est au cœur de leur schéma, de leur vie. On leur demande juste de dessiner leur territoire, mais un grand nombre commencent par le tramway » (aménageur, Agence de développement [ADEUS] Strasbourg, 11/05/2009).

3. Enfin, la dialectique entre la légitimité du mandat et la légitimité de la participation dans la proximité, dont la combinaison ne va pas de soi. Le portage des projets de tramway urbain donne fréquemment à voir l'association élu = décideur, où le processus de concertation est rapporté de façon patente au registre de la justification. « Celui qui décide, c'est l'élu. Après, les autres... Mais c'est l'élu qui décide. Encore heureux! [...] Même si le fait qu'il n'y ait personne [à une réunion publique], ce n'est pas forcément l'idéal. Parce que cela apporte des trucs, quand même » (Vice-président de la Communauté d'agglomération en charge des déplacements, Montpellier, 18/06/2009).

En cela, le processus de légitimation de l'action publique urbaine combine trois sources: la légitimité institutionnelle et instituée (compétence, capacité de mobilisation), la légitimité territoriale (notamment en termes de proximité relationnelle, de travail opérationnel et de réalisations concrètes et visibles), la légitimité par l'habitant et le service rendu à la population (relations privilégiées avec les habitants à l'échelle du quartier, travail de veille et d'anticipation quant à la satisfaction de ces derniers, notamment par la mobilisation des acteurs). Autour du quartier, les frontières de la ville sont mises en scène dans leur rapport au territoire, qui s'incarne dans des positionnements différents impactant l'organisation de la participation. C'est fréquemment le cas entre, d'une part, les dispositifs participatifs organisés par les municipalités, comme les Conseils de quartiers et, en liaison, des associations de quartier, et, d'autre part, un certain nombre de collectifs qui ne se construisent pas dans cette

même territorialité. Le cas des quartiers de Roubaix étudié par Catherine Neveu (1999) est des plus éclairants sur la dualité qui ressort dans les principes de légitimation avancés au sein de la sphère associative locale. Là où les associations de quartier jouent le territoire – convoquant la légitimité de l'habitant –, des associations de jeunes, par exemple, usent d'un répertoire davantage dé-territorialisé, associé à un discours de la légitimité citoyenne (en appeler à voter aux élections et ne pas se réfugier dans l'abstention, promouvoir la pratique sportive collective pour ses valeurs). L'auteur parle de « deux strates » du mouvement associatif, dans un rapport différent à l'espace urbain, sa production et ses limites, et à la façon dont il est mobilisé.

Suivant toute une rhétorique, la démocratie participative serait davantage démocratique parce qu'elle permettrait d'associer plus de « partenaïres » aux circuits de la décision (Blanc 2005). Ceci se comprend notamment face aux craintes de dérives technocratiques dans des domaines où la part des enjeux techniques est importante, et c'est le cas autour de thématiques environnementales et de DD. Mais cela élude les questions sensibles de la qualité des acteurs associés (qui participe concrètement? des experts et des associatifs « reconnus »? une minorité « active »?), de leurs positions relatives (une égalité de façade?) et de l'articulation des scènes de participation par rapport aux lieux de décision issus du principe électif.

Le volontarisme municipal repéré à Bordeaux est riche de sens. Une charte d'Écologie urbaine et de DD a été mise en place en janvier 2007 et, en aval, des démarches participatives sont organisées au printemps 2007: le maire et son équipe prennent part aux conseils de quartier pour présenter la charte et recueillir des propositions d'amendements. L'exemple montre que les dispositifs participatifs peuvent servir d'outils de légitimation ou de « passage obligé » au titre de la démocratie locale, *ex post*, une fois les axes fixés. Ce mode de fonctionnement se retrouve dans d'autres agglomérations, telle Nantes Métropole: « Sur les autres Agendas 21, ils ont commencé à communiquer à

la fin du processus: «Oui, on a élaboré un Agenda 21» (salarié d'une association d'environnement, Nantes, 19/06/2007).

Un critère pratique récurrent de l'association (ou non) des habitants à des décisions d'urbanisme tient à l'échelle des projets. Une fois associée aux proximités institutionnelle et

organisationnelle, la proximité géographique participe à la définition de la «gouvernance locale» malgré ses ambiguïtés. La démocratie de proximité en est une déclinaison (Talbot 2006). Les habitants sont rarement sollicités comme interlocuteurs pour des opérations au niveau de l'agglomération. Ils le sont en qualité de riverains,

pour des «aménagements localisés». C'est à cette micro-échelle qu'une gestion différenciée de l'espace public est, par exemple, menée à Nantes:

«Il y a le stade de la consultation pour un projet précis dans un quartier, ça correspond plus à un aménagement localisé. Quand on abat les arbres dans une rue, on va faire une réunion avec les riverains, ils ont leur invitation, on leur dit pourquoi on les abat. Et puis après on "négocie" avec eux, on concerte sur le choix des essences à mettre à la place, etc. On les incite aussi à faire des végétalisations de pieds d'arbres, on essaie de les associer» (responsable des Espaces verts, Nantes, 19/06/2007).

Participation octroyée et participation revendiquée: postures associatives et figures citoyennes

Un deuxième constat ressort: les modes de participation citoyenne sont médiés par le canal d'instances *ad hoc*, qui sont autant d'arènes d'encadrement des énoncés. Le format de la «réunion publique» est en soi un premier cadre. Il suffit de penser au choix de la salle dans laquelle se déroule l'échange: il peut être question de restreindre l'espace symbolique de l'expression politique en contrôlant l'espace physique dans lequel elle est susceptible de prendre place. En ce sens, le lieu de réunion ne doit pas être trop petit, si l'on pressent un public acquis, mais pas trop grand, si l'on craint une mobilisation d'opposants!

«En fait, dans les réunions de concertation, dans les quartiers où il y avait des problèmes, ils faisaient les réunions dans des petites salles. Si bien qu'on s'y retrouvait à 90 personnes dans une toute petite salle. Et là, vous avez 20 personnes de la TaM [société des transports de l'agglomération de Montpellier] et de l'agglomération qui occupent une grande partie de l'assistance. Il y avait des empêchements comme ça. [...] Je suis allé à toutes les réunions de concertation, dans tous les quartiers j'ai comptabilisé le nombre de personnes, ce qui m'a montré que le chiffre de l'agglomération était gonflé» (associatif de Montpellier, mobilisé par le tracé de la deuxième ligne de tram, 03/03/07).



Ill. 2: Campagne d'affichage de la municipalité de Strasbourg en 2009 relative à un dispositif de concertation lancé sur les tarifications des transports en commun urbains, en particulier la question des «tarifs sociaux» (photo: Christine Blanc)

Plus encore, un processus d'institutionnalisation des formes de participation citoyenne se manifeste par le truchement de scènes intermédiaires. S'inscrivant dans la montée en puissance du « débat public » en France (Revel *et al.* 2007), le cas des « ateliers de co-production » de l'Agenda 21 de Nantes Métropole fait comprendre le fonctionnement d'un dispositif participatif, en quoi il est cadré par la collectivité et comment interviennent les acteurs de la « société civile ». Il n'y a pas que le seul citoyen *lambda* invité à s'exprimer, mais aussi une structure d'expertise, certes associative, mais sollicitée et rémunérée par la municipalité; cette dernière externalise de la sorte le pôle technique de ses services vers un prestataire. L'association d'environnement endosse un rôle d'intermédiaire entre les acteurs présents, avec une fonction d'animation, sur le modèle de la « conférence de citoyens » (Bedu 2010).

« Il y avait quatre thèmes: vivre ensemble, l'urbanisme, la consommation responsable, et puis la diversité. [...] Sur les quatre thèmes, il y avait quatre réunions d'organisées. La première, c'était une réunion d'information: voilà les politiques en cours, voilà ce que c'est que le DD, ce que c'est qu'un Agenda 21. Maintenant, c'est à vous de décider, ce qui manque, vous pouvez voir et on discute de comment on fait. La deuxième réunion, sur des ateliers, il y avait une trentaine de personnes par atelier, qui se séparent en petits groupes et font des propositions. [...] Et nous, on était en animation de ces sous-groupes, donc on essayait de prendre en note. À la fin des sous-groupes, l'atelier se remettait ensemble et un porte-parole faisait la restitution. La troisième réunion, c'était sur la base des propositions qu'il fallait qu'on rediscute [...] sur ce qui avait été identifié comme intéressant par les élus. Quatrième réunion, la réunion de clôture: sur la base de vos propositions, on a fait des choix, mais on va faire ça. Nous, on est intervenu surtout sur les deux du milieu et sur la diffusion de l'information » (salarié d'une association d'environnement, Nantes, 19/06/2007).

À travers ces réunions, un échange s'opère, de l'ordre du discursif, mais

à visée performative. Il s'articule autour de deux énoncés. D'un côté, les citoyens peuvent apporter quelque chose à la décision publique locale, qui les concerne au premier titre. De l'autre, collectivement, la présence du public à la réunion permet d'invoquer un succès du dispositif participatif par la mobilisation, mise en relation à un soutien aux opérations envisagées. En cela, les réunions publiques ont un effet de démonstration pour les pouvoirs locaux comme pour les habitants, où se joue une formulation renouvelée de principes jusque-là fréquemment opposés (entre innovation technique et ressenti social, etc.).

Certaines associations s'accommodent fort bien des dispositifs de participation mis en place par les collectivités sur les projets de DD urbain: elles obtiennent des financements publics en échange d'une intervention. Elles revendiquent une fonction arbitrale:

« On a aussi à faire ce travail de conviction, voire d'arbitrage des pouvoirs publics quand il y a des intérêts divergents. C'est le 4^e pilier du DD: généralement, on définit le DD à la croisée de l'environnemental, de l'économique et du social; la démocratie est un pilier indispensable » (militante associative, Lille, 05/06/2007).

Aussi, les transactions conclues entre des associations et des collectivités territoriales peuvent-elles conduire à restreindre l'activité des premières. L'inscription dans un espace de relations avec les décideurs locaux tend à imposer certains modes de pensée du DD et de sa mise en forme. Il devient plus difficile de penser autrement que « dans la boîte » (Morin 1981).

En même temps, les relations entretenues au sein de la sphère associative autour des questions de DD urbain permettent de relire l'hypothèse de Mark Granovetter (1973, 1983) sur la combinaison de liens forts et faibles. L'exemple de l'association Environnement Développement Alternatif (EDA) à Lille est parlant. Ce collectif s'est formé autour d'un épisode particulier – une pollution industrielle touchant les terres d'un agriculteur du Nord –, avant de s'élargir aux enjeux du DD. Ce chaînage s'explique par la détention de ressources expertes (les

liens forts permettent de constituer de l'expertise; une animatrice du collectif a travaillé auparavant dans une entreprise du secteur de la chimie). Ces dernières se combinent avec des modes d'interactions avec d'autres associations et partenaires, même les collectivités territoriales, en particulier au sein de la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES) de Lille, dont la présidente est aussi celle d'EDA. Sans doute le fait urbain – la métropole lilloise, l'industrialisation forte des bassins d'emploi du Nord, et leur crise économique – fonctionne-t-il comme un incubateur pour ces échanges complexes, avec des enjeux de DD perçus comme environnementaux mais aussi largement sociaux, économiques et culturels. Des ressources spécialisées (juridiques, techniques, écologiques) deviennent valides pour toute une gamme de mobilisations. Ces dernières fonctionnent d'autant mieux que des liens souples (ouverts aux alliances inter-organisationnelles et aux thématiques transversales) se forment entre des structures aux liens forts (plus étroits et plus experts), comme EDA et la MRES.

De façon générale, ces processus participatifs constituent un enjeu de légitimation pour les différents acteurs, aussi bien les associatifs que les décideurs. Mises en scène, données à voir, les réunions participatives constituent des moments où la tension s'exprime et la parole devient contestée, sachant que des associatifs critiques s'y rendent précisément pour avancer publiquement un contre-énoncé. Ces échanges peuvent avoir du piquant:

« Le directeur des trams, il était à Strasbourg avant, et [...] je me suis engueulé avec lui lors d'une réunion à la mairie. [...] À la fin, il est arrivé: "Vous savez, si vous voulez savoir quelque chose, vous demandez et je vous le dis". Alors je lui fais: "Ça tombe bien, je vous ai envoyé huit lettres et vous n'avez jamais répondu". [...] Et il me dit: "Oui, je sais ce que je fais, j'ai quand même fait cinq lignes de tram, deux à Grenoble, deux à Strasbourg et une ici". Je lui dis: "Oui, mais ce que vous oubliez de dire, c'est qu'à Grenoble et à Strasbourg, vous aviez Monsieur M. avec vous". G.M., un responsable

technique, c'est lui qui a fait vraiment le réseau. [...] Il était furax!» (Président du Collectif Tramway, Montpellier, 03/03/2007).

De ce point de vue, même des associatifs militants développent des compétences techniques en DD. La nécessaire production d'alliés dans les réseaux techniques peut être comprise dans le sens d'une expertise à constituer. Par exemple, si le président du Collectif Tramway n'a pas de rapports avec les élus, il prend soin d'entretenir des relations avec les «hommes du terrain» :

«J'ai de bons contacts avec certains responsables techniques de l'agglomération. Je connais beaucoup de conducteurs qui me donnent des renseignements, je connais quelques responsables du matériel avec qui je discute. Et, officieusement, ils ont pas mal de critiques! Mais [je n'ai] pas de contacts avec les politiques» (Montpellier, 03/03/2007).

C'est une marque supplémentaire du fait que la démocratie participative en DD s'interprète comme une transaction tripolaire : par rapport aux deux légitimités, politique et technique, celle de la mobilisation citoyenne ouvre l'espace des alliances possibles, ici entre un groupement associatif militant et une fraction des experts et personnels techniques de l'agglomération.

De plus, le répertoire de la participation citoyenne prétend dépasser les seuls groupes organisés, comme les associations, pour s'adresser aussi au citoyen en tant qu'individu. Or, le «citoyen» a plusieurs casquettes. À proximité d'un aménagement urbain, il est d'abord riverain. À une échelle plus large, il est aussi usager potentiel de services produits par la collectivité (transports en commun, équipements publics). Et il peut également être propriétaire d'un bien immobilier. Dans ce contexte d'éclatement des rôles et des principes de légitimité associés, l'appel à une fraction ou une autre correspond à des transactions multipolaires particulièrement instables. D'après la plupart des élus et des techniciens rencontrés, les usagers seraient souvent absents de scènes participatives «confisquées» par les groupes les plus mobilisés. En même temps, cette

affirmation correspond à un argumentaire de justification d'une politique locale, par une montée en généralité. On peut mettre en balance, relativement à l'inauguration du tramway, le mécontentement de ceux qui voient la ligne circuler à proximité de leur domicile, par rapport à une amélioration générale du service rendu à la population :

«C'est réellement l'attente des gens, le tramway. On l'a bien vu lors de la concertation puis de l'enquête publique de la 3e ligne. [...] Des personnes qui sont directement touchées bien évidemment demandent la modification du projet parce qu'ils préfèrent que ce soit à côté. Au-delà de ça, l'attente unanime des gens, c'est "quand est-ce que l'on va pouvoir enfin monter dans ce tramway?"» (fonctionnaire de la Communauté d'agglomération, Montpellier, 28/02/2007).

La place des propriétaires dans les modes de participation en DD livre un autre exemple d'assemblage transactionnel entre différents groupes : élus, services techniques, propriétaires, usagers et touristes. Le cas lyonnais est éloquent : la municipalité a mis en place des dispositifs d'association avec certains propriétaires afin de rénover et rouvrir des «traboules», passages à travers des cours d'immeubles permettant de se rendre d'une rue à une autre, principalement dans les quartiers du Vieux Lyon. Après des travaux de réhabilitation, les propriétaires et les occupants de ces immeubles tendaient à les fermer, face à des dégradations et à un sentiment d'insécurité. Une convention a été adoptée en juillet 1990 par le conseil municipal de Lyon et celui de la Communauté urbaine, afin de permettre à ce patrimoine historique d'être ouvert quotidiennement aux Lyonnais et aux touristes, tout en assurant aux propriétaires une meilleure propreté et tranquillité : il est bien question de la conjugaison pratique des volets environnemental, économique et social du DD urbain.

Conclusion

Au final, des formes de coopération émergent autour du DD urbain et elles s'inscrivent dans des textes et des pratiques, ce qui ne signifie pas un nivellement des rapports de pouvoir entre acteurs. Les élus et les techniciens demeurent d'un poids premier au sein des «coalitions de planification urbaine» (Dormois 2006, p. 863). Les associations doivent accepter des relations asymétriques dans une participation qui conserve une dimension coercitive. Dans la réalité de leur fonctionnement, ces espaces intermédiaires s'apparentent à des forums qui, pour être hybrides, restent ouverts à certains acteurs davantage qu'à d'autres. En particulier, il se dégage une articulation entre un travail «pédagogique» de portage du DD (incarné notamment autour de l'appel aux «bonnes pratiques») et une participation souvent «verrouillée», où ce sont en fait les mêmes visées et les mêmes moyens qui apparaissent à l'analyse, *via* des transactions tacites et tripolaires.

Or, la pensée en DD urbain suggère d'impulser un certain nombre d'évolutions dans les pratiques, dans les «cela-va-de-soi» de tous les jours, par exemple en termes de déplacements urbains (le rabattement des lignes de bus sur les lignes de tramway) ou de végétalisation (le non-traitement des pieds d'arbre en ville). Ces questions sont susceptibles de perturber «la nature donnée comme allant de soi de la vie quotidienne, telle qu'elle est inscrite et reproduite par l'organisation sociale de l'espace» (Wilton & Cranford 2002, p. 377 et 389). Les transactions repérées traduisent ainsi dans les lieux (proches ou lointains) et la durée (dans l'immédiateté ou le long terme) en quoi l'espace constitue une dimension structurante en même temps que profondément duale : «les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois le médium et le résultat des pratiques qu'elles organisent de façon récursive» (Giddens 1987, p. 75). Les espaces d'intermédiation qu'elles révèlent représentent à ce titre à la fois des cadres de contraintes et d'opportunités pour l'action et la mobilisation. La double dynamique

contraignante et habitante de l'agencement spatial des rapports sociaux se dégage, en relation avec les usages qui en sont faits par les acteurs, dans leur diversité. Les espaces urbains dans lesquels vit, habite et se déplace la population rapprochent et/ou éloignent les uns des autres, suivant des dialectiques proximité/distance non-linéaires, affichées ou informelles. Ces dernières apparaissent caractéristiques pour agir en DD, en encourageant la « démocratie locale », au-delà des seuls discours globaux. Le sens des usages et de la valeur de l'espace social et des territoires se redéfinit pour promouvoir la « ville durable ».

Précisément, cette approche permet de mettre à distance tout un discours de la « ville durable » (et ses déclinaisons telles que les « quartiers durables ») comme enjeu incontournable de l'action publique urbaine actuelle (Hamman 2011b). En questionnant cet énoncé à succès, la possibilité ressort d'aborder de façon relationnelle un certain nombre de problématiques souvent durcies autour d'oppositions duales, entre ville et nature par exemple (à l'instar de la végétalisation), ou encore entre politique de la ville (à la croisée de l'économique et du social) et DD (se concentrant sur le rapport environnemental-économique). Encore faut-il prendre garde à la fois aux interactions entre acteurs et à la pluralité des échelles en jeu – notamment entre DD de l'institution (la collectivité et ses services) et du territoire (du quartier à l'agglomération).

La « ville durable » renvoie ainsi de multiples façons à des formes d'interdépendance sociale. C'est pourquoi un enjeu nodal est la constitution de cadres d'anticipation institutionnels qui entrent en correspondance avec les références et les attentes des acteurs. De ce point de vue, les transactions sociales permettent de lire ces interactions « soit sous la forme de rapports stabilisés [...], soit sous la forme de situations d'invention sociale de nouvelles régulations de ces interdépendances », portant sur « les principes de base des identités sociales et sur les représentations des objets » (Mormont 1994, p. 234). Corrélativement, cette même approche souligne les relations

complexes entre la « société civile » et les collectivités instituées, quant à la variété des rapports entre acteurs. Ils ne se situent pas dans le seul répertoire de l'émancipation citoyenne d'une tutelle institutionnelle déformante, mais renvoient aussi aux tensions et aux accommodements entre différentes associations (environnementales, de quartier, d'usagers, etc.) et au sein des institutions publiques : les pouvoirs urbains, politiques et techniques, n'avancent pas mécaniquement « comme un seul homme ».

De la sorte, l'entrée par les transactions permet d'approfondir l'analyse du DD urbain, et, réciproquement, ce dernier renouvelle l'approche des transactions sociales qui, dès l'origine, se sont intéressées à la ville (Remy 1978, Remy & Voyé 1992). Les questions de DD, comme de développement urbain et social auparavant, traduisent une inertie de l'espace par rapport aux transformations que l'homme veut lui imposer. Cette propriété lie la dimension socio-spatiale à une dimension temporelle, celle d'un temps toujours présent entre les transformations sociales et les transformations de l'espace. Ceci conduit à différencier transactions de croissance et de continuité d'une part, transactions de rupture de l'autre. La distinction est particulièrement visible dans le domaine du DD urbain, entre ce qui a trait à des innovations de continuité et des innovations de rupture. Par exemple, les premières peuvent viser à réduire les gênes et impacts de la circulation automobile urbaine, sans en remettre en question le principe : à travers l'aménagement d'un boulevard périphérique, d'une « zone 30 » limitant la vitesse en centre-ville, etc. Les secondes proposent, au contraire, un changement de modèle aux habitants : développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture, comme les transports en commun en site propre, l'usage du vélo, etc. L'enjeu tient alors à la double acceptabilité technique et sociale des initiatives – où les dispositifs participatifs viennent prendre place. En cela, les dynamiques transactionnelles représentent bien plus et bien autre chose qu'une simple « bonne pratique » dans la quête de la ville de l'à-venir.

Bibliographie

- Bedu Clémence (2010), *Quand une citadelle technique se met à l'épreuve de l'« impératif délibératif »*. Récit et analyse pragmatique d'une procédure de type « mini-public » dans le domaine de l'eau potable, doctorat en sociologie, ENGÈES-Université de Strasbourg, 2 vol.
- Blanc Maurice (2005), « Participation et démocratie », *Espaces et Sociétés*, n°123, p. 167-180.
- Blanc Maurice (2006), « Conflits et transactions sociales : la démocratie participative n'est pas un long fleuve tranquille », *Sciences de la société*, n°69, p. 25-37.
- Boltanski Luc, Chiapello Ève (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Boltanski Luc, Thévenot Laurent (1991), *De la justification*, Paris, Gallimard.
- Boudon Raymond (1995), *Le juste et le vrai*, Paris, Fayard.
- Devisme Laurent, Dumont Marc, Roy Èlise, 2007, « Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et Sociétés*, n°131, p. 15-31.
- Dormois Rémi (2006), « Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine. Les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes (1977-2001) », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°5, p. 837-867.
- Giddens Anthony (1987), *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF (1^{ère} éd. 1984).
- Granovetter Mark (1973), « The Strength of Weak Ties », *The American Journal of Sociology*, vol. 78, n°5, p. 1360-1380.
- Granovetter Mark (1983), « The Strength of Weak Ties : a Network Theory Revisited », *Sociological Theory*, n°1, p. 201-233.
- Hajek Isabelle (2008), *La contribution des acteurs socio-associatifs à l'élaboration de la question environnementale. Le cas de la mobilisation contre l'incinération des déchets à Marseille*, doctorat en sociologie, Université d'Aix-Marseille I, 2 vol.
- Hamman Philippe (dir.) (2008), *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, Paris, L'Harmattan.
- Hamman Philippe (2009), *Éléments pour une sociologie des espaces-frontières*, dossier d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Metz, 3 vol.
- Hamman Philippe (dir.) (2011a), *Le tramway dans la ville. Le projet urbain négocié à l'aune des déplacements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Hamman Philippe (2011b), « Les échelles spatiales et temporelles de la « ville durable » », *Espaces et Sociétés*, n°144-145, p. 213-227.
- Hamman Philippe, Blanc Christine (2009), *Sociologie du développement durable urbain. Projets et stratégies métropolitaines françaises*, Bruxelles, PIE - Peter Lang.
- Hamman Philippe, Causer Jean-Yves (dir.) (2011), *Ville, environnement et transactions démocratiques*, Bruxelles, PIE - Peter Lang.

- Latour Bruno (1995), « Moderniser ou écologiser? À la recherche de la septième cité », *Écologie politique*, n°13, p. 5-27.
- Luhmann Niklas (1985), *A Sociological Theory of Law*, London, Routledge & Kegan Paul.
- Morin Edgar (1981), *La Méthode: tome 1*, Paris, Seuil.
- Mormont Marc (1994), « Incertitudes et engagements. Les agriculteurs et l'environnement: une situation de transaction », in: Maurice Blanc, Marc Mormont, Jean Remy, Tom Storrie (dir.), *Vie quotidienne et démocratie*, Paris, L'Harmattan, p. 209-234.
- Mounet Coralie (2007), *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et « vivre ensemble » autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*, doctorat en géographie, Université Joseph Fourier - Grenoble I.
- Navez-Bouchanine Françoise (2007), « Le développement urbain durable: "best practice" ou leurre méthodologique? », *Espaces et Sociétés*, n°131, p. 101-116.
- Neveu Catherine (1999), « Habitant et citoyen. Citoyenneté et territoire dans les quartiers de Roubaix », in: Joël Bonnemaison et al. (dir.), *Les territoires de l'identité*, t.1: *Le territoire, lien ou frontière?*, Paris, L'Harmattan, p. 191-203.
- Remy Jean, Voyé Liliane, Servais Émile (1978), *Produire ou reproduire?*, Bruxelles, De Boeck.
- Remy Jean, Voyé Liliane (1992), *La ville, une nouvelle définition*, Paris, L'Harmattan.
- Revel Martine et al. (dir.) (2007), *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- Reynaud Jean-Daniel (1997), *Les Règles du jeu: l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
- Simmel Georg (1981), *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF (1^{re} éd. 1917).
- Talbot Damien (2006), « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays », *Développement Durable et Territoires*, 29 avril, Dossier 7: Proximité et environnement.
- Thuderoz Christian (2000), *Négociations. Essai de sociologie du lien social*, Paris, PUF.
- Trom Danny (1999), « De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante », *Revue française de science politique*, vol. 49, n°1, p. 31-50.
- Voyé Liliane (1992), « Transaction et consensus supposé », in: Maurice Blanc (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, p. 194-213.
- Wilton Robert, Cranford Cynthia (2002), « Toward an Understanding of the Spatiality of Social Movements », *Social Problems*, vol. 49, n°3, p. 374-394.
- Wintz Maurice (2008), « La place de la nature dans le développement durable urbain », in: Philippe Hamman (dir.), *Penser le développement durable urbain: regards croisés*, Paris, L'Harmattan, p. 69-90.
- Zaccai Edwin (2002), *Le développement durable: dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles, PIE - Peter Lang.

Notes

1. Les entretiens cités ont été réalisés, avec la collaboration de Christine Blanc et Cécile Frank, dans le cadre de deux conventions de recherche conclues entre le CRESS (EA 1334) et le Plan urbanisme construction architecture du Ministère de l'Écologie et du Développement durable. De 2006 à 2009, la première a porté sur « La place du développement durable dans les projets et les stratégies urbaines françaises », sous la forme d'une étude comparative documentaire et de terrain entre six aires métropolitaines: Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Montpellier et Toulouse (Hamman & Blanc, 2009). De 2008 à 2010, la deuxième, intitulée « Des rails pour tisser des liens? Les tramways à l'épreuve de la négociation dans les projets urbains » (en coopération avec AMUP, JE2471), s'est concentrée sur la problématique des déplacements urbains, en mettant en parallèle, dans une approche sociologique empirique, les agglomérations de Strasbourg et de Montpellier (Hamman 2011a).
2. Boltanski et Thévenot (1991) ont initialement distingué six cités, héritées du passé, mais sans exclure la formation de nouvelles cités. Avec Ève Chiapello, Luc Boltanski lui-même a suggéré par la suite (1999) l'apparition de la « cité par projets », qui correspondrait au capitalisme mondialisé, en appelant à la flexibilité et à la mobilité permanentes. Cette septième cité est plus directement rapportée à des motifs d'engagement écologique, suivant Bruno Latour (1995). Ces formulations partagent du moins le constat d'une impasse de la modernité, invitant à procéder à de nouveaux assemblages pour faire société.